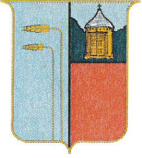


Saint-Jacques-
le-Mineur



AVIS PUBLIC

Adoption du PTI 2022-2023-2024

Prenez avis qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra mardi, le **20 décembre 2021 à 18h30** à la salle communautaire au 119 rue Renaud.

Lors de cette séance extraordinaire :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur adoptera le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024;
- Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations;

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal et l'avis de convocation à la séance extraordinaire est signifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 152 du Code municipal.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 8^e jour du mois de décembre 2021.

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 8 décembre 2021.

Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière